

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU SYNDICAT  
9 Aout 2016

Membres du syndicat et invités présents :

- Valérie ORCEL, Présidente
- Denis DELAGE, Vice Président
- Gilbert ORCEL, membre du syndicat
- Guy BORY, membre du syndicat
- Christophe PETIT, membre du syndicat représentant la SATA
- Jean-Yves NOYREY, Maire
- Nadine HUSTACHE, membre de la commission municipale
- Xavier PERRIER MICHON, Directeur Ecole de Ski Français

Absent :

Romuald ROCHE, membre du syndicat

Absents excusés :

- Antoine CANIVEZ, Directeur Général des Services
- Cécile ARSENNE, secrétaire

La réunion débute à 08 H 00

PROJET ESF

Mr PERRIER-MICHON Xavier, directeur de l'ESF, nous présente le projet de tapis roulant que l'ESF souhaiterait installer vers le chalet des enfants dans le bas du Rif Nel (Parcelles communales). Ce tapis serait couvert (plus pratique et plus de sécurité), ce qui nécessite un accord de l'AFP puisqu'il impacterait la zone d'herbage sur environ 49 mètres de tapis + 2 bandes de descentes sur les cotés. Il n'y a pas de terrassement prévu. Ce projet remplacerait les anciennes installations qui avaient été démontés il y a plusieurs années. Après discussion, la présidente demande qu'une assemblée générale extraordinaire soit convoquée dans les plus brefs délais afin que ce projet soit présenté à tous.

AFP-SATA

Le syndicat prend connaissance du courrier que Mr ROCHE ROLLAND a fait parvenir à la SATA, afin que la parcelle AB232, qu'il a acheté cet hiver soit remis en état de pâturage. Courrier confirmé par son avocat avec mise en demeure. Actuellement, et ce depuis des années, il y a un parking afin de faciliter la vie touristique de notre station. De part ses statuts l'Afp bénéficie de la jouissance exclusive des terrains en dehors de la saison d'hiver, le syndicat propose en conséquence qu'une convention soit établi entre la mairie et l'AFP afin qu'une redevance de 500 €/an soit versée à l'AFP pour occupation temporaire du domaine, au même titre que l'ADF ou le club Aile 2000.

Afin de régulariser cet état de fait, le syndicat propose de définir les zones qui sont restés dans le même cas que la parcelle AB232, afin de régulariser ces situations lors de la prochaine assemblée (exemple parcelle B3).

Ce point sera mis à l'ordre du jour de la prochaine assemblée extraordinaire. la route entre L'ALPE et HUEZ étant fermée à 9 heures, Mr ORCEL GILBERT et Mr BORY GUY quittent la réunion.

## STOCKAGE DE MATERIAUX

Afin d'anticiper au maximum certains travaux (SATA ou autres), l'AFP demande à la SATA de fournir une carte avec quelques parcelles qui pourraient servir de stockage de matériaux dégradables afin d'évacuer le surplus et ne pas le faire dans l'urgence. Après discussion, l'assemblée propose qu'une carte soit présentée chaque année afin de prévoir au mieux les zones concernées.

Ce point sera mis à l'ordre du jour de la prochaine assemblée extraordinaire.

## PISTE D'HUEZ

Après visite et discussion avec l'ONF, une piste de ski est à l'étude afin de valoriser ce secteur, avec un retour sur la grande sure. Il y a peu d'impact sur la zone de notre association.

Ce point sera mis à l'ordre du jour de la prochaine assemblée extraordinaire.

## QUESTIONS DIVERSES

### *- Parking Lac Besson*

Aucun projet n'étant présenté, nous reverrons ce point du manque de places vers le lac Besson, lors d'une prochaine réunion.

### *- O.N.F*

Après visite de l'ONF, celle-ci nous a indiqué au lieu dit « Le Petit Crozet », ce que nous pouvions effectuer comme plantation, ce que nous ne devons pas toucher et ce que nous pouvions remplacer par de nouvelles variétés. L'ONF a donné son accord de principe pour la création d'une piste de skis sur ce domaine.

### *- SUCCESSION REY*

Après régularisation de la succession REY HENRI par ses enfants, le syndicat propose de régler les subventions des années 2014 et 2015 comme cela a déjà été fait dans le passé pour d'autres successions.

A ce titre, la présidente demande que l'ensemble des propriétaires de parcelles soit sensibilisés afin de ne pas oublier de dire lors de vente ou de donation, que leurs terrains sont dans une association foncière pastorale (ce qui leur donne des droits et des devoirs).

De plus, dans un souci de transparence et de communication, une information écrite sera transmise minimum une fois par an par la présidence à chaque membre de l'AFP, en corrélation avec la mairie et les différents acteurs de la station et les différents occupants du périmètre de l'AFP.

Le compte-rendu des assemblées sera envoyé par courrier à ceux que ne possèdent pas d'outils informatiques.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion du syndicat prend fin à 10h30.

La Présidente Valérie ORCEL

Le 17 Aout 2016